



Le vrai visage de la sécurité sociale



# L'Assuré Social



**BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE  
N° 29 DU MOIS DE MARS 2023**

## **Editorial : Une nouvelle dynamique !**

**P. 2**



*Invité du Trimestre: « Messieurs les employeurs, si vous éprouvez des difficultés dans les calculs des cotisations sociales... Nous sommes à votre entière disposition. », dicit : Bienvenu KOYAMBELE.*

**P. 2**



## **CNSS: Richard KWANGBO-GUDA passe le relais à Vianey Marius TAGO.**

**P.3**



## **CNSS : Reddition des comptes en faveur des travailleurs migrants béninois. P.4**

**La CNSS, sous  
les projecteurs de la  
CIPRES  
P.7**



## **13 Février 2023, sinistre journée à la CNSS**



## **Redoutables performances de l'AS CNSS. P.8**



Vianey Marius TAGO,  
D.G. Intérimaire de la CNSS

**I**l ne fait aucun doute que la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) occupe désormais une place respectable au sein de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES) à l'instar des autres institutions similaires de la sous-région.

La CNSS-Centrafrrique est active dans le cadre de la Convention multilatérale de sécurité sociale de la CIPRES. C'est ce qui a permis à la Caisse sœur du Bénin de payer les prestations sociales des Travailleurs migrants de ce pays qui avaient travaillé en Centrafrique.

Toujours participative et assidue aux différentes rencontres sous régionales, régionales et internationales, à l'instar, entre autres, du Bureau de Liaison de l'Association Internationale de Sécurité Sociale de l'Afrique Centrale (BLAISAC), de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES), du Bureau International du Travail (BIT) et de l'Association Internationale de Sécurité Sociale (AISS), la CNSS a su redorer son blason.

Aujourd'hui, en assurant l'intérim à la tête de l'institution, nous tenons à remercier notre prédécesseur pour ses bons et loyaux services rendus à la Caisse puis, à nous engager dans un nouvel

élan, celui de poursuivre l'œuvre de la modernisation de la CNSS.

En effet, ce nouvel élan s'inscrit dans la dynamique de l'exécution de notre Plan d'Action annuel 2023, dont les objectifs restent les mêmes, à savoir :

- 1- La poursuite de la maîtrise et de l'optimisation du recouvrement des recettes ;
- 2- L'amélioration continue de la qualité de service rendu aux clients ;
- 3- La poursuite de la modernisation de l'institution ;
- 4- Et la garantie de la pérennisation du régime.

Il est évident que la mise en œuvre de ce Plan d'Action ne pourrait se concrétiser qu'avec le soutien du Département de tutelle, du Conseil d'Administration, des partenaires sociaux et de l'ensemble du personnel.

Certes, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale a des atouts, désormais ce qui importe le plus, c'est de les capitaliser afin de faire face aux nouveaux défis qui s'imposent, surtout en cette période de récession économique mondiale.

La Direction Générale de la Caisse est appelée à impulser une nouvelle dynamique dans un esprit de continuité des valeurs enracinées.

**Bon confort de lecture à toutes et à tous !**

## INVITÉ DU TRIMESTRE

*Votre bulletin d'information, l'Assuré Social reçoit ce trimestre, Bienvenu KOYAMBELE, Cadre de sécurité sociale et Gestionnaire de Compte Cotisant à la Direction du Recouvrement Contrôle. Notre invité nous édifie sur les enjeux du concept de « Assiette des Cotisations Sociales ».*

**A**ssuré Social (AS)- Bienvenu KOYAMBELE, bonjour ! Pour mieux comprendre le concept d'« Assiette des Cotisations Sociales », définissez-nous tout d'abord, ce que c'est qu'une cotisation sociale ?

**Bienvenu KOYAMBELE (BK)**-Avant de répondre à votre question, je voudrais ici préciser que la sécurité sociale, selon les textes est financée par les cotisations des travailleurs et leurs employeurs. Cette pratique est toujours d'actualité à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) où l'essentiel de ses ressources est constitué par les cotisations sociales. Alors, il est nécessaire ici de bien calculer lesdites cotisations afin d'éviter les paiements indus.

Pour répondre à votre question, je dirais que les cotisations sociales par définition, sont les apports financiers obligatoires des employeurs et des salariés qui sont affiliés à un organisme de sécurité sociale en vue de constituer une assurance dans les différentes prestations gérées par cet organisme. Ces prestations sont : les prestations familiales et de maternité, les risques professionnels et la prévention, les pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès et l'assurance maladie.

Ces cotisations sociales sont prélevées et reversées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale par l'employeur car cela engage sa responsabilité.



Bienvenu KOYAMBELE,  
Cadre de sécurité sociale et Gestionnaire de  
Compte Cotisant à la Direction du Recouvrement  
Contrôle.

**AS-Abordons à présent la question de l'assiette de cotisation. C'est quoi une assiette de cotisation sociale ?**

**BK**-Chaque mois ou trimestre, l'employeur est tenu de calculer les cotisations sociales à partir de l'assiette de cotisation sociale. Donc par définition, l'assiette des cotisations sociales est l'ensemble des éléments de base servant au calcul des cotisations de sécurité sociale. Elle est généralement constituée par les salaires ou les revenus professionnels comprenant notamment les indemnités de congé payé, les primes et certains avantages en natures.

**AS-Quelles sont les composantes de l'assiette de cotisation sociale ?**

**BK**-Il existe deux grands types de composantes de l'assiette de cotisation sociale : les gains en espèce ou encore appelés salaire et les avantages en nature.

**AS-Qu'est-ce qu'un salaire ou gain en espèce ?**

**BK**-Le salaire ou gain en espèce est constitué par la rémunération en argent qui est versé au personnel en contrepartie du travail effectué. Le salaire est composé des éléments suivants : le salaire de base ou salaire catégoriel, le sursalaire et les rémunérations pour les heures supplémentaires.

*Suite à la page.6*

## CNSS: Richard KWANGBO-GUDA passe le relais à Vianey Marius TAGO

*Richard KWANGBO-GUDA, en fin de mission à la tête de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale vient de passer la main à Vianey Marius TAGO, dorénavant Directeur Général Intérimaire de l'institution.*

**L**a séance de passation de service s'est déroulée au sein de l'institution, le 27 février 2023, sous la supervision de l'Inspecteur Général d'Etat, Jean **OLONA** et de l'Inspecteur du Travail, Firmin **NGONZO**.

A l'initiative des deux Inspecteurs, une autre séance s'est tenue dans la salle de réunion de la CNSS, regroupant le Directeur Général Intérimaire, le Directeur Général sortant, le Coordonnateur de l'Inspection et d'Audit Interne, les Directeurs des services centraux, ainsi que le Conseiller Technique du Directeur Général.

L'occasion a permis au Directeur Général sortant de remercier ses anciens plus proches collaborateurs qui l'ont accompagné pendant neuf ans.

*« J'ai toujours recherché la compétence dans le choix de mes plus proches collaborateurs. Même si je ne suis pas là, j'aimerais que cette dynamique puisse continuer »,* a déclaré Richard **KWANGBO-GUDA** qui a exhorté l'ensemble des collaborateurs à *« Travailler en franche collaboration avec le Directeur Général intérimaire, comme vous l'avez fait avec moi ».*

En conclusion, Richard **KWANGBO-GUDA** a souhaité bon vent à la relève.

En réponse, Vianey Marius **TAGO**, Directeur Général Intérimaire, a vivement remercié son ancien Chef hiérarchique. *« C'est avec sa bénédiction que je suis devenu Directeur Général Adjoint, c'est lui qui m'a encouragé »,* a témoigné, Vianey Marius **TAGO** qui, par la même occasion, a vanté les qualités de **KWANGBO-GUDA**.

*« La Caisse aura besoin de lui, lorsque le besoin se fera sentir, la Caisse lui fera appel »,* a conclu le Directeur Général Intérimaire.

Il est à noter que la période intérimaire assurée par Vianey Marius **TAGO** qui cumule avec ses fonctions de Directeur Général Adjoint de l'institution, ira jusqu'à la désignation d'un nouveau Directeur Général par voie de concours qui sera lancé ultérieurement conformément aux textes qui régissent le fonctionnement de la Caisse.



(De gauche à droite):  
DG sortant et DG Intérimaire

### Qui est Richard KWANGBO-GUDA ?

En effet, le Directeur Général sortant de la Caisse est Inspecteur Principal de sécurité sociale qui a passé toute sa carrière dans le domaine de la sécurité sociale. Il a occupé plusieurs postes de responsabilité à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale parmi lesquels on peut citer, entre autres, Directeur des Services de Prestations, Membre de l'Inspection Centrale, devenue désormais Coordination de l'Inspection et d'Audit Interne, puis Directeur de Recouvrement Contrôle.

Suite à un concours lancé par la Conférence Inter africaine de Prévoyance Sociale (CIPRES), **KWANGBO-GUDA**, admis, a assumé pendant dix ans la fonction d'Inspecteur Régional de cette importante institution panafricaine à Lomé au Togo où se trouve son siège.

De retour à Bangui, après avoir achevé sa mission à la CIPRES, il a réussi avec brio le concours pour le poste de Directeur Général de la CNSS, entériné par décret, il a pris ses fonctions au



Photo de famille, cérémonie de passation de service

mois de janvier 2014.

La CNSS attend ainsi un nouveau Directeur Général après le passage de Richard **KWANGBO-GUDA** qui vient de faire inscrire son nom sur la liste des anciens Directeurs Généraux de la Caisse.

La Rédaction

*Le phénomène récurrent d'incendies à travers la ville de Bangui n'a pas épargné la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Le 13 Février 2023, un incendie s'est déclaré dans son dépôt de stock de carburant.*



*Incendie en image*

C'est autour de dix heures quarante minutes que l'alerte a été donnée. Un feu est parti du dépôt de carburant de la Caisse. Selon les explications des premiers témoins recueillis sur place, c'est la forte chaleur de ce jour, en plus de celle dégagée par le groupe électrogène, dont le hangar jouxte le dépôt qui serait à l'origine de ce drame.

Les flammes se sont propagées rapidement et ont attaqué le plafond du bâtiment qui abrite le Service du Patrimoine et de la Section Paie situé à moins de cinq mètres du foyer du feu.

Il faut préciser que c'est environ vingt minutes



*Eléments de la Protection Civile et l'équipe anti-incendie de la MINUSCA en action.*

après le déclenchement de l'incendie que les éléments de la Protection Civile, appuyés par l'équipe anti-incendie de la MINUSCA sont intervenus et ont pu maîtriser la flamme.

Il convient de signaler qu'aucune victime n'est à déplorer. Aucun document n'a été consumé par le feu. Dès le début de l'incendie, le personnel s'est efficacement mobilisé pour évacuer les papiers ainsi que les meubles du Service du Patrimoine et de la Section Paie.

Toutefois, les 34 fûts de carburant et un groupe électrogène de 400 KVA sont partis en fumée et le dépôt de stock de carburant complètement délabré.

Plusieurs autorités du pays dont le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la Ministre du Travail ainsi que la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse se sont promptement rendus sur les lieux du sinistre pour constater les faits.

Ils étaient respectivement accueillis par le Directeur Général de la CNSS, Richard **KWANGBO-GUDA**.

La date du 13 février 2023, une journée sinistre, sera inscrite dans les annales de la Caisse.



*Le 1er Ministre, Félix MOLOUA et le DG de la CNSS sur les lieux de l'incendie.*

**La Rédaction**

*Une délégation de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale (CIPRES), conduite par Arnould BOCKE et composée de Louis Kevin BESSALA ONANA et Séraphin NGANSOP NGOUPAYOU, séjourne du 13 au 31 mars 2023 à Bangui, en vue de mener une mission d'inspection et de contrôle de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.*

C'est une tradition dévolue à la CIPRES, sur instruction de son Secrétariat Exécutif, d'organiser des missions régulières d'inspection et de contrôle de la gestion financière, administrative ainsi que des ressources humaines, en un mot, du fonctionnement des Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) des 17 pays membres de la CIPRES dont la CNSS de notre pays est également adhérente.

Les trois Inspecteurs Régionaux auront pour tâche précise de contrôler la gestion technique, administrative et financière, pour la période allant de 2017 à 2021.

La mission évaluera aussi le niveau de la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission de Surveillance de la Prévoyance Sociale (CSPS), suite aux précédentes missions d'inspection à la CNSS. Enfin, elle va également apprécier les indicateurs de gestion, c'est-à-dire, les ratios prudentiels et normes de performance.

Une occasion, pour ces Inspecteurs Régionaux, de passer au peigne fin les gestions du recouvrement des ressources, des prestations sociales, des finances et comptable et aussi des ressources humaines.

A l'issue de leurs travaux, les Inspecteurs Régionaux produiront le rapport de mission, assorti des recommandations et propositions, en tenant compte des faiblesses ou des performances relevées dans tel ou tel domaine susmentionné.

Signalons que le 14 mars 2023, au lendemain de son arrivée à Bangui, la mission a été reçue par Annie Michelle MOUANGA, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la



Photo de famille après l'audience

Formation Professionnelle, assistée de Vianey Marius TAGO, Directeur Général Intérimaire de la CNSS. Au cours de cette rencontre fructueuse, la délégation a expliqué au Membre du Gouvernement le mobile de sa mission.

La Rédaction

## CNSS : Lutte farouche contre la corruption

*La Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale a récemment reçu la visite de la Cellule de Veille de lutte contre la corruption et la fraude. Les membres de ladite Cellule sont venus recueillir des informations sur un présumé cas de corruption commis par un agent de la Caisse.*

C'est le Directeur Général par Intérim de la CNSS, Vianey Marius TAGO qui a reçu l'équipe de cette Cellule créée par le gouvernement centrafricain et logée à la Primature. Selon les membres de la Cellule, depuis un certain temps, un agent de la CNSS se serait arrogé du titre de Chef de Service et aurait extorqué de l'argent aux assurés sociaux.

Le dernier cas enregistré par cette Cellule, est celui d'un assuré social qui aurait effectué plusieurs fois des dépôts d'argent via Orange Money sur le compte de cet agent, usurpateur qui aurait imposé une forte somme d'argent à l'assuré social, moyennant le traitement de son dossier. La Cellule de Veille a présenté au Directeur Général Intérimaire, les preuves des différentes transactions effectuées par la victime au profit de ce faux Chef de Service.

Il convient de préciser que la Cellule de Veille a été alertée par la victime. Ce qui a motivé cette mission à la source afin de connaître la vérité.

« La Coordination de l'Inspection et d'Audit Interne de la CNSS sera saisie pour établir la vérité dans cette affaire. Si les faits sont avérés, l'auteur de l'acte, c'est-à-dire l'agent fautif sera sanctionné conformément aux textes en vigueur en la matière », a indiqué Vianey Marius TAGO, aux membres de ladite Cellule.

Le Directeur Général Intérimaire a saisi cette occasion pour mettre en garde les agents véreux contre toutes formes de corruption ou de fraude envers la clientèle. Il a lancé un appel aux clients de saisir la Cellule de Veille pour des cas de corruption ou d'escroquerie de la part du personnel indélicat de la Caisse.

Rappelons que la Cellule de Veille de Lutte contre la Corruption et la Fraude dispose d'un numéro vert, c'est-à-dire un numéro d'appel gratuit qui est le 1316.

La Direction Générale de la Caisse ne ménage aucun effort pour mener une lutte farouche contre les agents et cadres indélicats de l'institution.

La Rédaction

## Reddition des comptes en faveur des travailleurs migrants béninois

*Une délégation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de Centrafrique a séjourné fin janvier et début février 2023 à Lomé au Togo et à Cotonou au Bénin, pour une mission de contrôle physique et de reddition des comptes avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Bénin.*

**A** Cotonou, la délégation centrafricaine, conduite par Alice **ABDOULAYE TADJEMA**, Directrice des Services de Prestations et composée de Rose **BOHMANGUI NGOUMBRE** et Héritier **KWANGBO KOKIA**, respectivement, Chef de Service Assurance Vieillesse Invalidité Décès et Vérificateur Technique de la Direction des Services de Prestations, a travaillé dans une franche collaboration avec l'équipe de la CNSS du Bénin pour la reddition des comptes.

Il s'agit pour les deux délégations de faire la reddition des comptes, c'est-à-dire de calculer sur la base des pièces comptables les prestations que la CNSS-Bénin a payé aux retraités béninois qui ont travaillé en Centrafrique et qui résident désormais dans leur pays d'origine. Suite aux travaux de reddition des comptes entre les deux Caisses, il appartient maintenant à la CNSS Centrafrique de rembourser le montant des prestations payées par la CNSS Bénin.

Il convient de préciser que cette collaboration entre les Caisses se fait dans le cadre de la Convention multilatérale de sécurité sociale de la Conférence Inter Africaine de Prévoyance Sociale (CIPRES), signé en 2006 par les 17 Etats membres, dont la République Centrafricaine. Les clauses de la Convention donnent l'opportunité à un travailleur de percevoir sa pension dans son

pays d'origine, après avoir travaillé dans un ou plusieurs pays d'accueil. C'est d'ailleurs le cas des six béninois qui ont travaillé en Centrafrique et qui sont répartis dans leur pays, après la retraite. Cette catégorie de travailleur est appelée «Travailleur Migrant».

Notons toutefois que la prise en charge du travailleur migrant ne peut être effective que lorsqu'il existe la Convention bilatérale dans le cadre de la Convention multilatérale de sécurité sociale de la CIPRES entre les Caisses des deux pays. A cet effet, il faut préciser que la CNSS Centrafrique et la CNSS Bénin ont déjà signé la Convention bilatérale depuis 2020.

Signalons que ces travaux de reddition des comptes s'inscrivent au titre de l'exercice 2022. Les prochains travaux entre les deux parties, au titre des exercices 2023 et 2024, sont prévus au cours du deuxième trimestre 2025 à Bangui.

Retenons enfin que la délégation centrafricaine a mis à profit cette mission pour procéder au contrôle physique des assurés sociaux résidants à Lomé au Togo et ceux de Cotonou au Bénin qui sont pris en charge par la CNSS Centrafrique. Pour rappel, ces assurés sociaux étaient affectés à Bangui et travaillaient pour le compte de la compagnie aérienne Air Afrique.

**La Rédaction**

## INVITÉ DU TRIMESTRE (SUITE)

*Suite de la page.2*

**AS-Quels sont les avantages en nature ?**

**BK**-Les avantages en nature sont constitués des éléments matériels que l'employeur met à la disposition de ses travailleurs pour en faire usage.

**AS-Quelles sont les indemnités ou les primes à inclure dans l'assiette des cotisations sociales ?**

**BK**-Pour répondre à la question, je me réfère aux textes qui régissent le fonctionnement de la CNSS. En effet, selon le décret N° 09.116 fixant les modalités d'application de la Loi N°06.035 du 28 décembre 2006, portant Code de Sécurité Sociale de la République Centrafricaine aux articles 10 et 11, toutes les primes et indemnités n'étant pas exclues expressément par la réglementation rentrent dans l'assiette des cotisations sociales. Pour les indemnités à inclure, nous avons : les Indemnités de mise à la retraite, les Indemnités de tenue de travail, les indemnités de logement, les Indemnités de responsabilité les Indemnités de congés payés y compris la partie relative aux heures supplémentaires et les Indemnités de licenciement n'ayant pas le caractère de dommage et intérêt.

Concernant les primes à inclure, nous avons la prime d'ancienneté, la prime de bilan, la prime d'assiduité, la prime versée à l'occasion de la remise d'honneur de travail, la prime pour les événements familiaux, la prime de rendement, les gratifications, le téléphone, l'électricité, la nourriture, le loisir, le mobilier, la climatisation, l'eau, le gaz, la domesticité et tout autre avantage en nature non encore identifié.

**AS-Maintenant, quelles sont les indemnités ou primes à exclure de l'assiette de cotisation sociale ?**

**BK**-Conformément aux dispositions de l'article 13 du décret cité ci-haut, sont exclues de l'assiette des cotisations de sécurité sociale : la prime de panier, la prime de salissure, la prime d'outil-

lage, l'indemnité de transport, l'indemnité de déplacement ou frais de mission, l'indemnité kilométrique, toute autre indemnité et prime ayant un caractère de remboursement de frais professionnels, les indemnités de licenciement, les prestations familiales, et enfin nous avons les rentes et indemnités journalières d'accident du travail et de maladies professionnelles.

**AS-Quelle est l'importance de l'assiette des cotisations sociales ?**

**BK**- Vous savez Monsieur le journaliste, l'assiette de cotisation revêt une double importance, non seulement pour l'employeur mais aussi pour la CNSS. Pour l'employeur, cela lui permet de payer les cotisations sociales par rapport à la réglementation en vigueur. Le non-paiement des cotisations sociales peut amener les agents de la CNSS lors d'une mission de contrôle à procéder à un redressement qui va impacter négativement sur la comptabilité de l'employeur.

En ce qui concerne la CNSS, cela lui permet de payer le bon droit au bon bénéficiaire.

**AS-Un dernier mot avant de conclure cet entretien ?**

**BK**- En guise de mot de clôture, je demanderais aux employeurs de respecter les textes en vigueur régissant le bon fonctionnement de la CNSS. Messieurs les employeurs, si vous éprouvez des difficultés dans les calculs des cotisations sociales, n'hésitez pas un seul instant à venir nous voir pour nous demander conseils. Nos portes sont grandement ouvertes. Nous sommes à votre entière disposition. Rapprochez-vous de nous et cela va favoriser un bon partenariat entre nous pour le bien-être des assurés sociaux.

**AS- Monsieur Bienvenu KOYAMBELE, merci d'avoir répondu à nos questions !**

**BK**- C'est moi qui vous remercie Monsieur le journaliste !

**Propos recueillis par la Rédaction**

## ILS ONT DIT



« Deux millions neuf cent mille travailleurs meurent chaque année à travers le monde à cause des accidents de travail et des maladies professionnelles ».

Annie Michelle **MOUANGA**,  
Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle, à l'occasion de la célébration à Bangui de la 26e Journée Africaine de Prévention des Risques Professionnels. (A.S. Juin.22)



« La CNSS joue un rôle social important dans le dispositif de la politique globale de la protection sociale du gouvernement incarnée par son Excellence, Professeur Faustin Archange TOUADERA, Président de la République, Chef de l'Etat. Il va falloir que chacun joue effectivement son rôle dans la limite de celui des autres. »

Irène **MOUSSA KEMBE**, Présidente du Conseil d'Administration de la CNSS (A.S. Dec.20)



« Il faut avoir l'amour du travail bien fait, l'humilité et la conscience professionnelle. Les mauvaises pratiques qui étaient courantes du temps de l'OCSS ont été brusquement stoppées, laissant la place à la bonne gouvernance ».

Richard **KWANGBO-GUDA**,  
Ancien DG CNSS



« Les priorités du nouveau Directeur Général Adjoint sont celles de la Direction Générale contenues dans le Plan Stratégique de la Caisse et déclinés en plan d'action annuel. ... Mais d'ores et déjà, je puis vous dire que le prochain Plan Stratégique sera conçu de sorte que toutes nos actions puissent être orientées vers la capitalisation et le maintien de nos acquis afin de poursuivre la modernisation de

notre Caisse. »

Vianey Marius **TAGO**, DGA de la CNSS. (A.S. Mar.22)



« La mission première de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale est de collecter ou recouvrer les cotisations sociales et de payer les prestations sociales aux assurés sociaux. ... Nos portes sont grandement ouvertes pour accueillir tous les employeurs qui ont des difficultés à comprendre les mécanismes de déclarations de cotisations sociales.»

Franck Odilon **BANGBI NDOUELLE**, Chef de Section Recouvrement à la CNSS. (A.S. Sept. 21)



« Nous tenons à remercier la Direction Générale de la CNSS pour l'acquisition de ce joyau «la salle de conférence de la CNSS » qui fait la fierté de notre Institution. C'est une salle unique en République Centrafricaine. Par conséquent, j'invite le public à venir nombreux découvrir cette somptueuse salle pour l'organisation des différentes activités précitées. Chers clients, nous avons tout ce qu'il vous faut pour vous mettre à l'aise. Vous trouverez une équipe dynamique à votre disposition. »

Marceline **KOUNGUE**, Chargée de Communication et Responsable de la gestion de la salle de conférence de la CNSS

(A.S. Juin 22)

**La Direction Générale de la CNSS Annonce !!!**  
**Bientôt,**  
**la Campagne d'identification, d'immatriculation et d'enrôlement biométrique**  
**de tous les Assurés Sociaux.**  
**Mobilisons-nous tous pour la réussite de ces opérations.**

## CNSS : départ à la retraite

Deux travailleurs de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ont fait valoir leurs droits à la retraite au titre du mois de décembre 2022.

Il s'agit de Justine **DENONEDJI**, Agent de Maîtrise à la Direction des Services de Prestation, qui a totalisé 34 ans d'ancienneté et de André **BOLO**, Agent de Maîtrise, Chef de Service du Centre d'Appareillage Orthopédique de la CNSS qui a également fait 34 ans de service.

La cérémonie, en leur honneur, a été couplée avec celle de la présentation



Justine **DENONEDJI**, reçoit son cadeau du DG de la CNSS

des vœux du personnel au Directeur Général, le 17 janvier 2023.

Comme il est de coutume, les deux jeunes retraités ont reçu des cadeaux offerts par la Direction Générale en guise de reconnaissances des loyaux services rendus à la Caisse et à la Nation.

La Rédaction

## SPORT

### Belles performances de l'AS CNSS

L'équipe de football de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, dénommée AS CNSS a passé avec succès le cap du championnat aller de la ligue de Bangui de football de deuxième division.

Le bilan de la fin du championnat aller est un franc succès pour l'AS CNSS. Avec treize matchs joués, onze victoires, un match nul et seulement une défaite, l'AS CNSS se place à la tête du championnat avec 34 points.

L'AS CNSS, composée de jeunes talentueux a su enchaîner des victoires grâce à un coaching de haut niveau de l'entraîneur de l'équipe Parfait **BIALLO** et surtout, grâce au management, la volonté et l'appui sans faille du Directeur Général de l'entreprise, Richard **KWANGBO-GUDA**.

Signalons que le Directeur Général s'est personnellement rendu au stade **Barthélemy BOGANDA**, pour soutenir et assister à la



Le DG de la CNSS motivant l'équipe avant le match

dernière rencontre de l'équipe comptant pour la phase aller, le dimanche 12 février 2023.

La rencontre s'était soldée sur le score d'un but partout, face à l'Espérance Club de Bégoua (ECB).

En définitive, l'objectif de la Direction Générale de la Caisse est de faire accéder le club à la première division de la ligue de Bangui, d'ici la prochaine saison. En attendant, l'AS CNSS a encore un défi à relever, celui de garder le leadership du classement jusqu'à la fin

La Rédaction

## CARNET ROSE

### NAISSANCE

1. Loïc **MOLAMBO SAMBI**, Chef de Service de Formations annonce la naissance de son fils: Ruben De Saint Loïc **MOLAMBO YAMANGA**, le 17 décembre 2022 à Bangui.
2. Bellarmin **DJOMA**, Responsable de Guichet Immatriculation Employeur à la Direction de l'Agence Principale annonce la naissance de son fils, Christ Bonheur **DJOMA**, le 10 mars 2023 à Bangui.

La Direction Générale adresse ses félicitations aux heureux parents.

### L'Assuré Social

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

BP: 420 & 810 Tel:+236 21 61 26 00

REALISATION : REGICA (Régie Internationale de Communication)

BP:1064 BANGUI (RCA)

WathSapp: +236 70 92 19 19 Tel: +236 75 94 29 29 E-mail:cd.regical@yahoo.fr

« **SECURITE SOCIALE MAGAZINE** »

A suivre chaque Mardi de 20H 30 à 21 H